

Lutte contre le harcèlement et bien vivre au lycée Mandela

Depuis septembre 2021, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a structuré sa politique de prévention, d'accompagnement et de protection des élèves autour de pHARe. Déployé d'abord dans les écoles élémentaires et les collèges, le programme intègre les lycées depuis la rentrée 2023.

Phare est un programme de lutte contre le harcèlement qui vise à prévenir et repérer toute situation d'intimidation et de harcèlement afin de protéger chaque élève. C'est une démarche qui engage l'ensemble de la communauté éducative.

Parents, familles, nous vous présentons le protocole suivi au lycée Nelson Mandela:





UNE SITUATION?

repérer les signaux faibles d'intimidation:

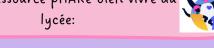
vexation moquerie intimidation mal-être isolement mise à l'écart toute forme de violence

QUI SIGNALE?

élève "cible d'intimidation" élèves témoins ambassadeurs adultes de l'établissement parents

A QUI SIGNALER?

Equipe ressource pHARe bien vivre au lycée:



CPE: Mmes Chery, Toin Mr Mayer Infirmières Proviseurs

Professeurs: Mmes Ceran, Cesbron, Fleuret, Valade

PHASE 1: MPP

Méthode de la Préoccupation Partagée sur deux ou 3 semaines Une communauté protectrice autour des élèves : des personnels ressources sont formés à la prise en charge des situations de harcèlement via la méthode de la préoccupation partagée (MPP).

Cette méthode non blâmante, se caractérise par une grande préoccupation à l'égard de l'élève cible que l'on veut partager avec les élèves intimidateurs. Ceux-ci deviennent acteurs de la résolution de la situation. Cette méthode se révèle efficace dans le traitement de la très grande majorité des situations rencontrées

Les professionnels qui mènent les entretiens n'ont pas pour but de rechercher les responsabilités et de sanctionner les auteurs présumés. L'objectif est de faire partager une « préoccupation » pour la situation de la cible par toutes les personnes impliquées et ainsi de permettre à chacun de sortir positivement de ce processus afin que l'intimidation cesse et que l'établissement soit et demeure un lieu de sécurité.

PHASE 2:

bilan de l'équipe ressource

résolution de la situation:

MPP non concluante ou RESTONS TOUS VIGILANTS phénomène de harcèlement avancé

PHASE 3:

INTERVENTION DIRECTION

protection de la victime

mesure conservatoire pour l'intimidateur

information aux familles de la victime et de l'auteur

PROCEDURE DISCIPLINAIRE+ FAITS ETABLISSEMENT







FAMILLE/PARENTS D'éLèVES TÉMOINS

inciter son enfant à en parler

FAMILLE/PARENTS DE LA VICTIME • Rassurer son

- enfant, être à son écoute, l'éloigner d'Internet
- Effectuer un signalement sur le réseau social, demander le retrait des contenus au 3018
 - Porter plainte si cela s'avère nécessaire

 Recueillir, garder des preuves, faire des captures